

**Améliorer la qualité de vie des personnes handicapées en Europe
Conférence européenne (Saint-Petersbourg, 21-22 septembre 2006)**

**"Les droits fondamentaux des personnes handicapées"
Discours d'introduction de Thomas Hammarberg
Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe**

Un projet de Convention vient d'être proposé aux Nations Unies pour protéger les droits fondamentaux des personnes handicapées. Pourquoi est-il nécessaire de rédiger un tel traité ?

Les personnes handicapées ne sont-elles pas couvertes par les normes existantes concernant les droits de l'homme : droit à l'éducation, aux soins de santé, à des conditions de vie satisfaisantes, à la liberté d'expression, à la sécurité contre l'exploitation et à la protection contre la discrimination ?

Si, elles sont protégées par ces normes, établies d'un commun accord, officiellement et juridiquement. Mais **en réalité**, les personnes handicapées font aujourd'hui encore l'objet de discriminations dans toute l'Europe et sur les autres continents. C'est pourquoi, il faut préciser ces normes et c'est pour cela que le plan d'action du Conseil de l'Europe est aussi important.

- Il arrive aujourd'hui encore que les personnes handicapées soient privées d'une éducation digne de ce nom et de la possibilité de subvenir elles-mêmes à leurs besoins. Il arrive qu'elles soient privées de la possibilité de faire des choix concernant leur santé, leur bien-être et leur mode de vie.
- Il arrive que les enfants handicapés soient privés de leur famille et de leurs droits à l'éducation, car les écoles ordinaires ne sont pas disposées à satisfaire leurs besoins. Les "écoles spéciales" sont parfois de qualité médiocre et n'enseignent pas les compétences nécessaires pour avoir accès comme tout le monde au marché du travail.
- Les possibilités d'emploi restent limitées en raison de pratiques discriminatoires et de obstacles physiques sur les lieux de travail, dans les transports publics ou chez soi. L'urbanisme ne tient toujours pas compte des intérêts des personnes en chaise roulante ou ayant un handicap mental.
- Le traitement des personnes handicapées mentales est malheureusement scandaleux dans certains pays. Au moment où je vous parle, des femmes et des hommes sont retenus dans des institutions qui ne valent pas mieux que les prisons les plus sordides.

- Dans certains cas, les personnes handicapées sont aussi privées du droit de vote ou n'ont pas véritablement la possibilité de déposer leur bulletin dans l'urne, car la procédure électorale n'a pas été adaptée à tous les électeurs.

En réalité, donc, certains de nos semblables ne jouissent pas de l'égalité de chances au sein de la société. Cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas eu de progrès ces dernières années. Les mentalités ont commencé à évoluer. Le simple fait que l'on soit en train de rédiger une nouvelle convention et que nous soyons réunis ici pour lancer un plan d'action est le signe d'une prise de conscience croissante de la nécessité de faire cesser la discrimination et l'exclusion.

Nous n'avons pas besoin d'attendre l'adoption finale de cette nouvelle convention. Nous disposons déjà des Règles des Nations Unies pour l'égalisation des chances des personnes handicapées, qui définissent des normes en la matière. Au niveau européen, l'article 15 de la Charte sociale européenne révisée est d'une importance capitale. Il souligne le droit des personnes handicapées à l'indépendance, à l'intégration sociale et à la participation à la vie au sein de la société.

A cette fin, les Etats parties se sont engagés à prendre des mesures positives : dispenser une éducation et encourager l'accès à l'emploi, aux transports, au logement et à la culture. L'article 15 vise avant tout à affirmer clairement qu'il appartient aux Etats de lever les barrières qui empêchent des membres de la société de jouir de leurs droits.

Le Protocole 12 à la Convention européenne des droits de l'homme prévoit une interdiction générale de la discrimination. Il est capital pour les personnes handicapées. Les cas de violations dans des Etats qui ont ratifié ce texte peuvent être portés devant la Cour européenne des droits de l'homme.

Un bon moyen de favoriser la mise en œuvre du plan d'action serait de ratifier la Charte sociale révisée et le Protocole n° 12, puisque les Etats membres ne l'ont pas encore tous fait.

La sauvegarde des droits de l'homme présuppose un cadre juridique satisfaisant. Cependant, même la législation la meilleure peut ne pas suffire. J'ai rencontré mardi soir des ONG ici à Saint-Pétersbourg. Elles m'ont notamment dit que les lois en Russie sont bonnes, qu'elles sont excellentes même, mais qu'elles n'ont modifié que partiellement la réalité. Il reste beaucoup à faire.

Pour autant que je puisse en juger, il en va ainsi dans toute l'Europe.

L'un des problèmes est que les **mentalités** tendent à évoluer lentement. Dans les sociétés où les personnes handicapées ont pendant longtemps été dissimulées dans de grandes institutions, les autres ne savent pas bien comment réagir face au handicap. Dans certains pays, les personnes handicapées sont toujours frappées d'opprobre. Les campagnes de sensibilisation sont essentielles à cet égard. On peut espérer qu'une politique d'éducation intégrée pourra faire disparaître ces préjugés.

La langue a aussi tendance à influencer les mentalités. On continue à qualifier les personnes handicapées d'infirmes, d'invalides, de "personnes qui ne sont pas valides", ce qui fait passer un message pour le moins malheureux.

Il y a même une différence en anglais entre "*a disabled child*" et "*a child with disabilities*". Pour souligner que l'enfant est avant tout un enfant, avec tous les besoins sociaux et affectifs propres aux enfants, nous préférons le terme de "*a child with disabilities*" plutôt que de mettre l'accent sur la déficience.

Ce que les ONG qui œuvrent dans ce domaine disent surtout c'est que c'est l'environnement qui devrait être adapté à la personne plutôt que la personne à son environnement. Nous avons besoin de rampes pour les chaises roulantes et d'autres aménagements pour permettre à tous d'être des membres actifs de la société. C'est ce qu'implique la volonté de rendre la société inclusive pour tous.